# TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Service de l'Accueil Unique du Justiciable

30 rue des Frères Bonie CS 11403 33077 BORDEAUX cedex

Téléphone: 05.47.33.90.00

□ permis de visite refusé



#### Date de la demande :

#### Magistrat concerné :

- ☐ Juge d'instruction (quand l'affaire est en cours d'instruction)
- ☐ Juge des enfants (quand l'affaire est en cours d'instruction)
- ☐ Procureur de la République

## Demande de permis de visite

### NOM et PRENOM(S) du demandeur :

Pour un demandeur mineur, merci de préciser les :

NOM et PRENOM(s) de l'accompagnateur :

- lien de parenté avec lui :
DATE et LIEU DE NAISSANCE :
PROFESSION:
TELEPHONE:
ADRESSE:
N° DE LA CARTE D'IDENTITÉ – PERMIS DE CONDUIRE – PASSEPORT – TITRE DE SÉJOUR (rayez les mentions inutiles ) :
LIEN DE PARENTÉ avec la personne détenue :
NOM et PRENOM(S) de la personne détenue :
Lieu de détention :
Signature du demandeur :
Pièces à fournir :  - deux photos d'identité récentes (format 35 x 45 mm) du demandeur  - photocopie recto-verso d'une pièce d'identité du demandeur (carte d'identité nationale – passeport – permis de conduire - titre de séjour)  - photocopie intégrale du livret de famille (pour les conjoints – enfants – parents – frères et sœurs)  - lettre motivant l'objet de la visite  - 1 enveloppe timbrée avec les nom et adresse du demandeur (si vous souhaitez recevoir une réponse quant à la délivrance du permis)  - en cas de demandeur mineur, l'autorisation parentale si l'accompagnateur n est pas un des parents  - Décision du magistrat :
□ permis de visite accordé

Signature du Magistrat :